

Conseil de Ville.

Séance de la séance du 15 Décembre.

M. Blanc—Je suis surpris que M. Phillips, du conseil des finances, n'ait pas trouvé dans la situation même de celles de la ville, des motifs suffisants pour s'opposer à tout sacrifice à faire. D'ailleurs, les habitants de la Nouvelle-Orléans ont leur Eglise St. Louis, et ils n'en ont besoin d'aucune autre. Les pétitionnaires en question peuvent acheter, à la vente, les terrains qui peuvent leur servir pour que cet achat ne puisse leur être demandé que la somme de 100,000 francs sur le bureau.

M. Rodriguez—Si les marguilliers, qui ne font rien et qui ne sont bons à rien, eussent rempli leurs devoirs, ils auraient cherché à conserver les droits des habitants de la Nouvelle-Orléans. L'Etat n'accusera pas de préjugés, de partialité, de mauvaises opinions philosophiques, et non d'attachement pour la religion, mais quand on a cédé la Louisiane aux Etats-Unis, on l'a cédée avec le privilège de conserver son culte. Ce n'est pas avec prévention que je viens ici rappeler cette clause: ma profession de foi est simple; elle consiste à croire qu'aux yeux de l'Etre suprême, tous les cultes sont égaux. Mais en faisant la cession à condition de conserver le culte du pays, on ne pouvait introduire d'autre culte. L'ignorance des marguilliers, la bonté du père Antoine; à permis de former de nouvelles églises; mais ces églises et l'introduction des différents cultes feront disparaître, et dégénérer la religion dont on avait garanti la conservation, et il est scandaleux d'en voir augmenter le nombre. Le conseil de ville représente ici les catholiques, il doit veiller à la conservation de leurs privilèges, ce qu'il ne fait pas. Cette religion ne doit pas être méconnue; et elle ne l'a été que parce que ceux qui doivent soutenir les privilèges des catholiques, ne le font pas. Le conseil, père, protecteur, de la religion du pays ne doit pas contribuer à l'érection de nouvelles églises. Nous sommes déjà fatigués de tant d'églises, et de cultes. Ils ne sont pas moins fanatiques que les autres; et si l'on y enseigne la vertu et la morale, on y montre aussi le fanatisme! On n'est pas moins fanatique au Nord dans les différents cultes, qu'on ne l'est en Europe dans le catholicisme. Il suffit donc que nous ne mettions pas de bornes à l'opinion, sans accorder ni protection particulière, ni secours. Qu'ils fassent ce qu'ils voudront; mais, si nous voulons rester républicains, ne nous promettons pas le conseil dans des arrangements et dans des concessions qui ne lui conviennent point. Je m'oppose à ce qu'on accorde ni terrain, ni argent; et je demande que la pétition soit rejetée.

M. Burthe—Je suis de la religion catholique, mais je ne suis Pennsylvain d'aucune secte; je verrai même avec plaisir, s'élever une Eglise Evangélique. On nous a dit que nous ne pouvions donner un terrain; je ne partage pas cet avis, parce qu'à cet égard je crois les droits du conseil plus étendus que ne le pense M. Canonge. Quoiqu'il en soit, je ne pense pas qu'il soit à propos d'en disposer en faveur d'une congrégation; mais, bien que nous ayons des objections sur les ressources que nous offrent les terrains, on pourrait accorder des termes qui s'étendraient jusqu'à 8 ans; cependant le terme de 20 ans me paraît exagéré, et nous ne sommes pas à même de sacrifier une somme aussi considérable que celle que représente ce terrain. On pourrait aussi vendre à ceux qui feraient élever le prix de la vente; mais nous avons besoin de fonds et c'est pourquoi je me range de Paris de M. Rodriguez.

M. Blanc—Nous avons 326700 à payer sous quelques jours; nous devons 13,000 piastres à la caisse du pavage; et nous devons, pour y faire face, conserver toutes les ressources que présente la vente de nos terrains. En conséquence, je vote comme M. Rodriguez.

M. White—Malgré l'observation de M. Blanc, je dois vous dire, comme président du comité des finances, que l'état de la ville est beaucoup plus prospère qu'on ne semble l'annoncer ici; nous avons, en effet, des engagements considérables et prochains à remplir; mais si le trésorier remplit ses vues du comité, nous avons de quoi payer à tout, par les seuls arriérés de taxes, sans compter les ressources dont on parle ici et l'on peut s'assurer, d'après les livres, que d'ici à six ans, non seulement la ville ne devra rien, mais qu'elle sera à même, si cela était convenable, de prêter des fonds.

M. Canonge—Quelle que soit l'offre faite pour M. Rodriguez et le terrain, je ne puis que répéter ce que j'ai dit sur ce sujet. Il est évident que le terrain est d'un caractère singulier. Il n'a pas été traité de cession à garanti à la Louisiane sa religion, il semble considérer la religion catholique comme dominante, et il résulterait à l'avenir, que l'érection d'un nouveau temple est un empiètement sur les droits des Louisianais. Bien de semblable n'a été stipulé dans le traité, ni permis par la constitution. Le plus beau triomphe de la révolution américaine, a été de proclamer que les cultes sont égaux; c'est le triomphe de la philosophie. On ne sent encore les échos de l'univers. A sa voix, les opprimés ont senti qu'il était en fin un pays où ils pouvaient invoquer Dieu et leur patrie.

M. Rodriguez—Je ne puis que vous dire, et peut-être je pourrais vous dire, qu'un champ ouvert, sans Dôme ni clocher, convient mieux à la grandeur de l'Etre suprême, et que le culte de l'homme, de bien s'élève vers lui avec moins de contraintes. Cependant, l'expérience des siècles a prouvé que la classe des vrais philosophes, est restreinte; et que pour la multitude, il était préférable de bâtir des temples où l'on puisse s'assembler pour adorer et pour prier. Mais aussi, il est reconnu qu'une entière tolérance doit laisser à chacun le droit de choisir le mode d'adoration qu'il préfère; que devient alors le raisonnement de M. Rodriguez? il nous dit que si nous avions maintenu les droits des Louisianais, aucun empiètement n'eût été fait ni sur ce droit, ni sur la paroisse; mais où est le terrain spirituel d'une paroisse? nulle part! des lois reconnaissent des paroisses politiques et non des paroisses spirituelles. Dans un même espace, désigné sous le nom de paroisse, les ministres peuvent exercer, s'il leur convient, toute espèce de culte; en conséquence l'édifice d'une église n'a rien de dangereux; et l'église de M. Ferneix n'a rien non plus de scandaleux! Jamais je ne m'étais cru le gardien des rites, ni de la foi; je m'étais cru obligé à l'administration de la cité, mais nullement à celle des consciences; car si je l'eusse deviné, je n'eusse pas accepté des fonctions si scabreuses. Je dirais donc que j'étais étonné de voir M. Rodriguez se gendarmier contre une demande toute naturelle. On nous demande un terrain? refusons le; mais n'allons pas traiter de scandaleux, ce qui est ordinaire, et ce qui ne s'écarte pas de l'ordre établi. Si j'avais proposé de prolonger les termes à 8 ans, ce n'était que dans le cas où l'on eût traité à l'amiable, à un prix convenable, et qui eût dédommagé la ville, en raison des facilités qu'elle eût accordées, mais nullement pour contribuer à l'obérer, par une perte d'intérêt.

M. Palfrey adverse à M. Canonge quelques objections.

M. Rodriguez—Je dois revenir sur mon premier discours, parce que l'interprétation qu'on lui donne me compromet. J'ai dit que la conservation de la religion était l'une des premières clauses du traité; j'étais avocat alors; nous avons réglé ce point, et le privilège des Louisianais de conserver leur religion a été reconnue. Il se peut que l'on veuille méconnaître ce privilège; mais quant à moi, je suis disposé à le soutenir de toutes les manières; et le conseil doit avoir une sorte de surveillance sur le maintien de ce privilège; qu'on ne nous dise donc pas que nous ne devons pas nous mêler de la conscience. Nous sommes protecteurs des droits des catholiques, et le matériel tient de près à la question du privilège de conservation, parce que les églises différentes ne peuvent manquer d'empiéter sur le spirituel, et que la religion en souffrira. Tout catholique que je suis, j'ai prêché le tolérantisme, mais cela ne s'oppose pas à ce que je demande que l'on conserve les privilèges des Louisianais; je connais mes devoirs. Vous qui êtes catholique aussi, c'est un compromis que l'on tente de faire avec vos devoirs, et c'est en raison de cela que j'insiste pour que la pétition reste sur le bureau.

M. Blanc—La situation de la ville, peut être, comme l'annonce M. White, très-satisfaisante pour l'avenir. Mais nous avons des engagements pressants, et le prix des terrains est d'autant plus nécessaire pour y faire face, que les rentrées se font plus difficilement. Nous n'avons pas d'ailleurs le droit de faire des ventes privées; les lois s'y opposent.

La question est posée pour savoir si la pétition restera sur le bureau.

Pour la laisser: MM. Burthe, Blanc, Lanna, Rodriguez—4.

Pour en reprendre, Samedi, la discussion: MM. Canonge, Phillips, White, Palfrey, Bacca—5.

(La suite au numéro prochain.)

La discussion qui a eu lieu au Conseil de Ville, Samedi dernier, nous a paru

assez importante pour ne pas priver le public. La suite de ces deux articles sera publiée dans le prochain numéro.

NOUVELLES DE GEORGIE.

Bulletin du corps d'armée détaché du Caucase. Conformément aux ordres de l'aide de camp général Paskewitch, le détachement envoyé à Ourdabad, sous les ordres du général-major, prince Bagration, sortit de cette ville le 18 Août, à onze heures du soir. Après avoir pris sous la protection Exkhan-Khan, et son frère Schakh-Ali-Beck, avec leurs familles, ce détachement se porta au village d'Akouhis, où cent familles arméniennes se réunirent à lui. En arrivant, à onze heures du matin, au village de Vanand, le piquet d'avant-garde aperçut une troupe de cavaliers ennemis, et, en peu d'instants, un corps de cavalerie persane, qui s'éleva bientôt à 3000 hommes, et couvrit les hauteurs voisines. En raison du petit nombre composant son détachement, le général-major prince Bagration céda la route à l'ennemi, et occupa, sur la gauche, une forte position. Le sanglant engagement eut lieu; mais le nombre de nos soldats eut le dessus. L'ennemi, voyant que sa grande perte, se retira précipitamment dans la direction d'Ourdabad; mais la fatigue extrême qu'avait occasionnée à nos troupes la marche qu'elles avaient faite, la chaleur du jour, et le nombre qu'elles avaient perdu, ne leur permit point de poursuivre les fuyards.

Le général-major prince Bagration donna ensuite l'ordre aux troupes qui étaient ainsi qu'aux troupes arméniennes, de s'avancer vers le défilé de Tchaham, sous l'escorte d'un peloton de grenadiers. Elles suivirent avec le reste de son détachement, et arriva heureusement au camp de Karababa le 24, après avoir combattu avec un plein succès sa mission, dont le but consistait à empêcher Exkhan-Khan, qui nous est constamment en face, de nous venir en aide.

La perte des Persans s'est élevée à 80 hommes de notre côté, nous avons eu le capitaine Fedoulsky, l'enseigne prince Tschetchevadreff, deux de nos régiment des grenadiers de Géorgie, et 18 hommes tués; le capitaine Divisov, le capitaine en second Vrétoff, l'enseigne Laxoff, du même régiment, et 37 hommes blessés.

L'aide de camp général Paskewitch rapporte les traits suivants de bravoure et de dévouement qui ont signalé l'affaire de Vanand. Le capitaine Fedoulsky avait été grièvement blessé en avançant pour soutenir le prince Tschetchevadreff; les Persans redoublaient d'efforts pour se saisir de cet officier, et lui couper la tête pour en faire un trophée, selon leur barbare coutume; le sous-officier Kabakoff, aidé par quelques grenadiers, parvint à repousser l'ennemi et à emporter son capitaine mourant.

D'un autre côté, le capitaine en second Vrétoff, qui s'était précipité sur l'ennemi avec les tirailleurs, fut aussi grièvement blessé; en ayant de ses soldats, qu'il aimait par son exemple. Le nommé Yakovloff, sergent-major de sa compagnie, s'avança aussitôt à son secours, et, soutenu par quelques tirailleurs, il arracha son commandant aux ennemis, l'emporta sur ses épaules, et revint ensuite pour sauver l'enseigne Lavroff, qui avait été blessé au même instant. Ce dernier, laissé pour mort, était entouré de Persans; déjà Pun d'eux s'appretait à lui trancher la tête, lorsque le lieutenant-colonel Friederichs, aide-de-camp de l'Empereur, apercevant le danger auquel cet officier était exposé, accourut avec une poignée de soldats, culbuta l'ennemi et sauva l'enseigne Lavroff, sur la tête duquel le sabre fatal avait déjà levé.

Notre correspondance particulière nous apporte la nouvelle suivante:

La présence d'esprit et le courage du capitaine Olive sont dignes des plus grands éloges. On doit à ce brave marin la conservation d'un navire et de sa riche cargaison. Peu de temps après sa sortie d'Alger, le capitaine Olive, commandant l'Olivier, fut pris par un corsaire algérien, ainsi qu'un trois-mâts et deux bricks français. Le pirate lui enleva quatre hommes de son équipage, et les remplaça par seize Algériens; le capitaine Olive, avec un seul matelot, restèrent à bord de l'Olivier. Dans la journée, partie des Algériens descendit dans la cale pour y boire. Le capitaine Olive fit signe à son matelot, et, quand ils les virent à moitié ivres, ils se précipitèrent sur les panneaux, qu'ils fermèrent avec soin. Les Algériens de quart veulent faire résistance, mais bientôt ces deux braves les ont terrassés: une voile est en vue, on hisse le pavillon de détresse, et bientôt l'Olivier est accosté par un navire espagnol qui le conduit en Espagne, où il est maintenant en quarantaine.

(Phare du Havre.)

Littérature.

Paris—Si l'on veut bien connaître la société, en France, avant et même pendant la révolution, il faut lire les Mémoires de prince de Ligne, qui l'a jugée en observateur impartial. Cet écrivain, qui a vu la moitié du dernier siècle et le commencement du nôtre, qui a voyagé dans toute l'Europe, qui a été admis dans les conseils de Joseph II, qui a visité les cours de Catherine II de Louis XVI et du grand Frédéric, a laissé beaucoup d'écrits sur différents sujets. Mme. de Staël a publié un extrait de ses lettres; mais le talent si original du prince de Ligne méritait tous les honneurs de la typographie. La première livraison des Mémoires et Mélanges Historiques et littéraires du prince de Ligne vient de paraître; c'est un choix judicieux de ses meilleurs écrits. Ce volume contient des mémoires sur les Grecs, les juifs et les

Ilonais, des esquisses morales et des portraits. L'auteur se montre, dans ces divers morceaux, publiciste profond et critique ingénieux, et peint avec fidélité quelques uns de ses plus illustres contemporains. Nous consacrons incessamment un article à cette publication importante.

FUUILLETON.

SPECTACLE.

L'opéra des Deux Jours n'avait attiré personne; et la musique de Chérubini n'avait pu vaincre l'obstination du public à ne plus se montrer au théâtre qu'une fois par semaine. Cependant, rien de plus attachant que cette pièce, quant au poème; et quant à la musique, c'est la belle *Tangara des Dilettanti*. Ils n'ont, toute Française qu'elle est, la comprendre dans leur exécution musicale. Quoiqu'il en soit, la pièce a été mieux jouée qu'elle ne l'avait encore été, et même les difficultés et intéressantes de Michel, tout a été bien; ce qui a un peu dépité les amateurs qui s'appuyaient du passé pour affirmer que les *Deux Jours* seraient "détestables."

Mais si ce charmant opéra a laissé la salle vide, il faut avouer que *Robin des Bois* l'avait remplie outre mesure; on y étouffait à cause de la chaleur lors de saison, et plus encore à cause d'une affluente extraordinaire. Ce mélodrame musical a été joué avec beaucoup plus d'ensemble que la *Dame Blanche* ne l'aurait été le Dimanche d'avant; et ce n'est pas un petit éloge, quand on songe aux 80 répétitions qu'il a eues, *Robin des Bois*, lors de son premier succès sur la scène Française.

On ne cherche pas à empêcher de l'arrêt porté contre le poème; il est convenu que c'est un véritable mélodrame. Mais nous ne voyons pas quelle délicatesse subite nous forcera à trouver la magie plus déplacée là qu'ailleurs; et pourquoi les invraisemblances nous y déplairaient plus que dans *Charillon* ou dans *Chapman Rouge*; enfin pourquoi nous accueillerions moins bien les démons de St. Dunstan que ceux d'Armide ou d'Orphée. Tout cela sert de caducée à la musique, et les opéras italiens nous prouvent tous les jours que le poème y est compté pour rien, et la musique pour tout.

Or, si nous admettons une fois cette sorte d'hérésie théâtrale, nous ne pourrions nous dissimuler toute la variété musicale qui résulte des situations de *Robin des Bois*; et tout en rendant, à la délicieuse musique de la *Dame Blanche*, la justice qu'elle mérite, nous ne saurions nous refuser à l'admiration qu'excite celle de *Robin*. Les émotions qu'elle produit ne sont peut-être pas si séduisantes au premier abord; mais elles sont si fortes, si doubles, qu'elles ne peuvent avoir leur source que dans l'expression aussi neuve que savante des passions. Enfin, si l'on pouvait comparer les effets, on oserait presque dire que Weber a l'énergie qui convient au genre tragique, et que Boyeldieu a toute la grâce, toute la finesse qui convient pour le haut comique.

Nous croyons que *Robin des Bois* doit beaucoup gagner à être joué à plusieurs fois; et que c'est une de ces musiques qui ne peuvent manquer leur effet, soit qu'on en saisi l'expression. Elle est étrange, elle étonne au premier abord; mais dès que l'oreille attentive en a goûté le charme; il est impossible de ne s'y pas livrer avec enthousiasme! Nous avouerons que beaucoup de personnes ne nous ont pas semblé partager notre opinion; mais aussi combien peu s'occupaient à distinguer les beautés supérieures dont étincelle cette composition! Flattés, comme le sont les amateurs d'Orléans, des délicieux accords de Boyeldieu; peut-être n'ont-ils pas assez séparé dans leur souvenir, deux genres si distincts; peut-être n'ont-ils pas assez calculé tout ce que les situations ont exigé du génie des deux compositeurs; quoiqu'il en soit, nous osons prédire de nouveaux succès à une composition dont l'originalité, dont les savantes combinaisons causent l'admiration des connaisseurs; mais dont les charmes réels, dont l'expression passionnée ne peut manquer d'attirer les amateurs de belle musique.

Tous les acteurs du Théâtre Américain, sont arrivés hier. Le directeur M. Caldwell, arrivera par le Patriot.

Un genre d'escroquerie tout-à-fait nouveau se pratique depuis quelque temps sur les boulevards de la ville de Rouen, au moyen d'un tour d'escamotage, dans un jeu appelé *jeu des écales de noix*. Trois écales de noix sont placés sur le terrain; celui qui tient le jeu met sous une des écales, et devant le public, une petite boule de liège; puis il parie avec ceux qui veulent jouer contre lui, qu'ils ne devineront pas sous quelle écale la petite boule se trouve. Les personnes qui ont vu placer cette boule sous celle des écales qu'elles ont bien remarquée, parient qu'elle se trouve sous